



Conseil d'administration du 21 juin 2021

Objet de la délibération n° 2021-06.11 : Tarif de rémunération des vacations d'enseignement.

Le conseil d'administration de l'ENTPE, sur proposition de la directrice, et après en avoir délibéré, fixe à 41,17 euros, le taux de rémunération de l'heure équivalent TD (HETD).

La présidente du conseil d'administration,

Élisabeth CRÉPON